

CONFEDERATION DES PROFESSIONNELS  
INDEPENDANTS DE L'HOTELLERIE

Monsieur François BAROIN  
Ministre du Budget, des Comptes  
Publics et de la Réforme de l'Etat  
139 Rue de Bercy  
75572 PARIS Cedex 12

Paris, le 5 octobre 2010

Monsieur le Ministre,

Suite à notre courrier du 13 Juillet 2010, resté à ce jour sans réponse de votre ministère, nous découvrons par voie de presse que la suppression des exonérations sur les avantages en nature sur les repas des salariés des hôtels, cafés et restaurants est une mesure inscrite au Budget 2011.

Comment peut-on vouloir supprimer cet acquis alors que les salariés de notre secteur n'ont pas le choix du mode de restauration. Ils sont, pour une grande majorité, obligés de déjeuner ou de dîner sur leur lieu de travail.

Ils subissent donc une fiscalité sur ces avantages en nature puisque ceux-ci font partie intégrante de leur salaire brut. L'exonération consentie aux employeurs doit être considérée comme une mesure équitable vis-à-vis des autres professions n'ayant pas les mêmes contraintes concernant la restauration de leur personnel. Les tickets restaurant ne sont pas, par exemple, soumis aux mêmes charges fiscales et sociales.

Cette éventuelle suppression d'exonération apparaîtrait aujourd'hui pour la Profession comme une sanction. Le contrat d'avenir signé en avril 2009 a pourtant démontré que notre secteur professionnel, notamment les Indépendants que nous représentons, a largement respecté ses engagements (cf enquête menée en juillet-août 2010).

Aussi, Monsieur le Ministre, nous vous demandons solennellement de retirer cette mesure du projet de loi de Finances.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Gérard GUY  
Président National

Robert TOUCHET  
Président National des Restaurateurs